



N° 2025-03



Raportu

POSTU

DA A CUMISSIONI CULTURA, LINGUA È AMBIENTE

Les enjeux de la formation pour développer l'enseignement immersif en Corse

NUVEMBRI/DICEMBRI DI U 2025



3 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT

Les enjeux de la formation pour développer
l'enseignement immersif en Corse

COMMISSION LANGUE, CULTURE ET
ENVIRONNEMENT

Résumé	4
I. Synthèse des propositions	5
II. Introduction	6
III. L’historique de la langue corse	6
IV. La place de la langue corse dans la société et à l’école	7
A. De 1915 à 1970	7
B. De 1970 à nos jours	8
V. Qui parle corse en 2023 ?	10
VI. Analyse des enjeux éducatifs	11
A. Cadre de l’enseignement immersif	13
B. Enseignement immersif public	14
C. Enseignement immersif privé	15
VII. La Collectivité de Corse face aux défis de la formation et de l’immersion linguistique	16
A. Les mutations du système éducatif	16
B. Les fragilités structurelles de la formation actuelle	18
VIII. Pour une politique publique cohérente de la formation immersive en Corse	19
A. S’inspirer des modèles européens	19
B. Adapter le modèle à la Corse	20
IX. Vers une gouvernance linguistique territoriale	22
A. Le numérique comme levier de la formation à la pédagogie immersive	22
B. Perspectives pour la Collectivité de Corse	23
X. Conclusion	24
XI. Annexes	25
A. Audition de l’INSPE de Corse, 1 ^{er} juillet 2025	25
B. Audition du Rectorat, 17 octobre 2025	27
C. Audition des étudiants de l’INSPE, 15 octobre 2025	30
D. Audition Romain Deceuninck, IA et intelligence artificielle, 17 octobre 2025	30
E. Audition président des écoles immersives catalanes « La bressola », 20 octobre 2025	33
XII. Bibliographie	37

Résumé

La langue corse, pilier identitaire de notre peuple, a traversé une histoire mouvementée, marquée par des périodes de domination, d'interdiction et de résistance. D'abord reléguée au rang de dialecte sous la domination génoise puis française, elle a subi les effets d'une politique d'unification linguistique imposant le français comme seule langue de l'administration et de l'école. À partir du XX^e siècle, plusieurs lois et réformes éducatives ont progressivement permis la réintégration du corse dans l'enseignement.

Face à cette situation, l'école devient l'acteur central de la revitalisation linguistique. L'enseignement immersif, consistant à plonger les élèves dans un bain linguistique en langue corse dès la maternelle, se développe progressivement dans l'enseignement public et privé. Entre les années 2023 et 2024, sept écoles publiques et plusieurs structures associatives, notamment le réseau Scola Corsa, assurent un enseignement immersif à près de 500 élèves. Ces écoles, soutenues à 70 % par la Collectivité de Corse, visent à former de nouveaux locuteurs en associant apprentissage linguistique et ouverture culturelle. L'immersion offre de nombreux bénéfices : linguistiques, cognitifs et culturels

Dans le cadre de ses travaux, la commission s'est attachée à la question de la formation des enseignants, considérée comme un axe prioritaire du développement de l'enseignement immersif en langue corse. Elle a ainsi constaté que la réussite d'un tel dispositif repose avant tout sur la qualité de la formation initiale et continue des professeurs, condition indispensable pour assurer la maîtrise linguistique et la compétence pédagogique nécessaires à la transmission du corse dans un contexte immersif.

C'est dans cette optique que la Commission Culture, Langue et Environnement a engagé une réflexion approfondie sur les conditions de réussite du développement de l'enseignement immersif en Corse. À l'issue de ses travaux, elle a formulé plusieurs propositions opérationnelles à destination de la Collectivité de Corse, visant à renforcer la formation des enseignants, à structurer les outils pédagogiques et à soutenir les innovations éducatives et numériques au service de la langue corse.

I. Synthèse des propositions

1. **Créer un Centre Corse de Formation Immersive (CCFI)**, en partenariat avec l'Université de Corse et l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation), dédié à la pédagogie immersive, sur le modèle du Centre de Formation Professionnelle Catalan (CFPC).
2. **Renforcer la coordination**, entre l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour une mise en cohérence des actions de formation.
3. **Accorder à la Collectivité de Corse la pleine compétence éducative et reconnaître la coofficialité de la langue corse**, afin de lui permettre de piloter de manière autonome la politique linguistique dans toutes ses dimensions.
4. **Mettre en place une certification linguistique de niveau C1 en langue corse**, reconnue institutionnellement, afin de valoriser le parcours et les compétences des futurs enseignants engagés dans l'enseignement immersif.
5. **Déployer une plateforme de ressources immersives partagées**, destinée à mutualiser les productions pédagogiques des étudiants, enseignants et associations, et à favoriser l'échange de pratiques innovantes.
6. **Créer un "Concours de la création pédagogique immersive"**, organisé chaque année, récompensant les meilleures initiatives et projets innovants dans le domaine de l'enseignement immersif.
7. **Lancer des appels à projets innovants pour la langue corse**, portés par la Collectivité de Corse, afin de stimuler la conception et l'expérimentation d'outils numériques éducatifs favorisant l'apprentissage et l'usage du corse. Le projet LIV (Lingua Intelligente Virtuale) pourra servir de référence et de projet pilote, en étant pleinement intégré à cette démarche comme un outil opérationnel de formation, de médiation linguistique et de valorisation culturelle.

II. Introduction

La langue corse, pilier de la culture insulaire, a toujours occupé une place fondamentale dans la vie et l'identité du peuple corse. Cependant, son parcours a été ponctué par de nombreux obstacles, de répressions culturelles et de pressions linguistiques. En effet, sous l'occupation française celle-ci a été bafouée à de nombreuses reprises, menant à sa quasi-extinction. La commission explorera les nombreux défis auxquels la langue corse a dû faire face pour persister et se développer tout en conservant son caractère distinctif au sein du patrimoine culturel corse. De la politique linguistique aux questions éducatives et sociales, en passant par la coexistence avec d'autres langues, le paysage linguistique corse est le reflet d'une histoire riche et complexe, marquée par des efforts constants de militants culturels et politiques refusant de voir leur identité disparaître.

III. L'historique de la langue corse

L'histoire de la langue corse est très riche. La Corse, sous l'occupation génoise depuis le XIII^{ème} siècle, a connu des tentatives de révoltes, notamment au XV^{ème} siècle où Sampieru Corsu, originaire du village de Bastelica, participa à la révolte contre le Royaume de Gênes en s'alliant avec la France.¹

C'est en 1729 que débute la Révolution Corse et qu'un sentiment de révolte germe dans l'esprit des Corses. En 1735 se crée « La consulte des théologiens d'Orezza », une assemblée où les chefs corses se réunissent pour rédiger une constitution aux principes modernes, et refusent de se soumettre à la domination génoise.²

Cette constitution est adoptée en 1755 lorsque Pasquale Paoli est proclamé général en chef de la nation corse. Cette nation est alors dirigée par un gouvernement doté d'une constitution novatrice, accordant le droit de vote aux hommes ainsi qu'aux femmes veuves ou célibataires, et mettant en place la séparation des pouvoirs. Paoli met également en place de nombreuses institutions, dont l'Université de Corse et une monnaie nationale. En 1768, Gênes cède à la

¹ Didier Rey, *Sampieru Corsu (1498-1567) : de l'icône de la Corse française au héros nationaliste corse (1855-2009)*, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2011, https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2011_act_134_4_2011.

² Jean-Guy Talamoni, « Pensée complexe contre ethnotype : le cas de la Corse », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n° 78 (décembre 2015), <https://doi.org/10.4000/lengas.986>.

France ses droits sur la Corse. L'année suivante, la bataille de Ponte-Novu marque la fin de l'indépendance de la Corse et l'intégration de l'île dans le royaume de France.

Avant cette conquête, la langue insulaire officielle était l'italien. Le corse et l'italien vivaient dans une relation de diglossie stable : l'italien pour l'administration, le corse pour le peuple. Avec la France, une politique d'unification est lancée, imposant le français au détriment du corse, désormais relégué à un statut inférieur dans une diglossie conflictuelle.³

IV. La place de la langue corse dans la société et à l'école

A. De 1915 à 1970

En 1915, la Corse et le monde entier connaissent un événement tragique, celui de la Première Guerre mondiale qui a débuté en 1914. La France est en guerre et fait appel à tous les hommes mobilisables. En Corse, au début du XXème siècle, la société est agro-pastorale et connaît un retard économique considérable. La malaria, appelée également paludisme et causée par les moustiques, joue un rôle important dans cette baisse massive de la production agricole surtout en plaine orientale. Cette dernière sera éradiquée au départ des Américains lors de la libération de la Corse en 1943 durant la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, le tourisme n'est pas développé comme il l'est aujourd'hui. Ces causes poussent déjà des Corses à quitter l'île pour aller faire fortune ailleurs.⁴

La Corse subit un choc démographique considérable passant de 295 000 habitants en 1901 à 244 266 en 1954. Cet impact démographique aura également une conséquence sur la langue corse.⁵

³ Jean-Marie Arrighi, « Langue corse : situation et débats », *Linguistique, Ethnologie française* 38, n° 3 (2008): 507-16, <https://doi.org/10.3917/ethn.083.0507>.

⁴ « La Corse et la Grande Guerre », s. d., <https://www.museudiacorsica.corsica/wp-content/uploads/2021/03/5.-Journal-Les-Corses-et-la-Grande-Guerre.pdf>.

⁵ Paul Lefèbvre, *La population de la Corse*, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1957, <https://doi.org/10.3406/rga.1957.1796>.

De nombreuses avancées législatif permettent plus tard d'enseigner les langues régionales. La loi Deixonne est l'une des premières lois à le permettre. Votée le 11 janvier 1951, cette loi intègre alors quatre langues : le basque, le catalan, l'occitan, le breton. La langue corse considérée comme un dialecte italien est exclue de cette loi, comme l'alsacien considéré comme un dialecte allemand. En 1968, l'enseignement du corse tente de voir le jour mais cette date est considérée comme « celle des premières tentatives isolées ». Ce n'est qu'en 1974, que la langue corse intègre la loi Deixonne, et peut enfin être enseignée. Cependant, la langue corse n'a pas de grammaire et d'orthographe établie, ce qui pose des problèmes pour son enseignement. En 1971, Dumenicantone Geronimi et Pasquale Marchetti proposent alors un manuel d'orthographe « Intricciate è Cambiarine ».⁶

B. De 1970 à nos jours

« En 1977, selon l'Insee, 79 % des chefs de ménage déclarent parler corse, ainsi que 69 % de leurs conjoints et 59 % de leurs enfants. »⁷

Dans les années 1970, une prise de conscience se manifeste avec l'émergence d'un mouvement politico-culturel « U Riacquistu », revendiquant la valorisation de l'identité corse. Ce mouvement culturel et politique donne naissance à une production artistique en langue corse, visible dans la musique, la poésie et les médias.⁸

L'Université de Corse est ré-ouverte en 1981 à Corte, permettant la création d'une filière dédiée à la langue et la culture corse ainsi qu'à la formation de futurs enseignants.⁹

⁶ « RM Ottavi - enseignement du Corse », s. d., <https://www.felco-creo.org/wp-content/uploads/2018/02/1110-Rose-Marie-Ottavi-situation-de-lenseignement-du-Corse.pdf>.

⁷ Arrighi, « Langue corse ».

⁸ « Musique et politique - 11. Polyphonies et chants engagés dans le combat identitaire corse contemporain - Presses universitaires de Rennes », <https://books.openedition.org/pur/24579?lang=fr>.

⁹ Sébastien Quenot, « Structuration de l'Ecole bilingue en Corse Processus et stratégies scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire » (phdthesis, Université de Corse Pasquale Paoli, 2010), <https://theses.hal.science/tel-00555584>.

Plusieurs avancées législatives suivent :

Les circulaires « Savary » en 1982 et « Bayrou » en 1995. La première a permis la mise en place de l'expérience de corse intégrée en 1986, la seconde le développement de quatre sites bilingues en Corse dès 1996. Les circulaires « Lang » en 2001 et 2002 ont confirmé et élargi cette dynamique.

La langue corse est reconnue depuis la loi de janvier 2002 dite « loi Matignon », disposant que le corse doit être une discipline obligatoire du cursus scolaire, de l'école maternelle à la terminale.¹⁰

Le 23 Juillet 2008, un article portant sur la modernisation de la V^{ème} République, introduit dans la constitution, affirme que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », confirmant la volonté institutionnelle d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des langues régionales.¹¹

Dans la poursuite d'une volonté de protéger les langues régionales, la loi du 8 Juillet 2013 affirme que « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ». Cet enseignement s'applique à plusieurs langues minoritaires : le basque, le breton, le catalan et le corse...¹²

Malgré cet effort au niveau institutionnel, la transmission du corse diminue alors que « la transmission intergénérationnelle du corse concerne 10 % de la population insulaire de 1975 à 1979 et 9 % de 1985 à 1986 ». On observe « qu'1 % des personnes interrogées nées de 1975 à 2005 déclare parler exclusivement le corse avec leurs enfants et 12 % disent utiliser le corse et le français. ».¹³

¹⁰ « RM Ottavi - enseignement du Corse ».

¹¹ « Article 75-1 - Constitution du 4 octobre 1958 - Légifrance », https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241104.

¹² « Langues et cultures régionales », Ministère de l'Éducation nationale, <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo15/MENE1711397C.htm>.

¹³ Marina Branca et Nicolas Sorba, « Un siècle d'évolution de la transmission intergénérationnelle du corse », *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 38 (janvier 2023), <https://doi.org/10.4000/glottopol.3179>.

V. Qui parle corse en 2023 ?

La Collectivité de Corse, engagée depuis plusieurs années dans une politique linguistique en faveur du bilinguisme, a mené une enquête sociolinguistique pour évaluer la place réelle de la langue corse dans la société. Cette enquête, réalisée entre mai et juillet 2021, a permis d'interroger un échantillon représentatif de 1500 personnes.

Les résultats montrent qu'en matière de maîtrise de la langue corse :

- 30 % des personnes interrogées se déclare bilingue,
- 13 % déclarent bien parler et bien comprendre le corse,
- 20 % affirment bien le comprendre mais ne le parler que peu peu.

Ainsi, environ 63 % de la population adulte peut être considérée comme « locutrice au sens large ». À cela s'ajoutent 20 % de locuteurs passifs, c'est-à-dire des personnes qui comprennent le corse sans le parler.

Si l'on se base sur ces proportions, cela représenterait entre 164 000 et 177 000 locuteurs potentiels de plus de 18 ans. Toutefois, ces chiffres sont à nuancer : une grande partie de ces individus ne parle pas régulièrement le corse dans la vie quotidienne. Le nombre de locuteurs réellement actifs est estimé à environ 105 000 personnes.

Avant de nous intéresser à la question de l'enseignement, il est essentiel d'examiner le profil sociologique de ces locuteurs ainsi que les hypothèses qui peuvent expliquer leur répartition.¹⁴

¹⁴ « Enquête sociolinguistique sur la langue corse, 2021, Collectivité de Corse. », s. d., <https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022O2303-annexe.pdf>.

VI. Analyse des enjeux éducatifs

Selon le Larousse, l'immersion se définit par : « Action d'immerger ; fait d'être immergé. »

¹⁵ L'immersion linguistique consiste à élever un enfant dans une langue différente de sa langue maternelle, dans un contexte scolaire. Cette seconde langue est introduite par l'enseignement de différentes matières, où la langue devient un outil d'apprentissage. L'objectif est de transformer les pratiques scolaires pour développer les compétences linguistiques et cognitives, et permettre la réussite de chaque élève.¹⁶

Les bénéfices de l'immersion linguistique :

- Linguistiques : Les élèves ont la possibilité de maîtriser deux langues. La seconde langue enrichit la première par des activités préparées par l'enseignant. Le parallèle entre les langues permet aussi de développer une conscience métalinguistique, amenant les élèves à comprendre les structures linguistiques. L'interaction joue un rôle fondamental dans les contextes d'apprentissage.
- Cognitifs : Être exposé à un environnement plurilingue développe l'esprit des élèves. Les efforts faits en apprenant une autre langue renforcent les capacités d'apprentissage, d'analyse et de résolution de problèmes.
- Culturels : L'apprentissage en immersion développe la sensibilité à la diversité culturelle, en découvrant la richesse de l'environnement. Cette expérience valorise la diversité et favorise les échanges culturels.

Cette approche permet aux élèves d'être dans un bain linguistique, essentiel pour créer de nouveaux locuteurs. Cela développe les compétences linguistiques de manière naturelle en valorisant le plurilinguisme et les techniques d'apprentissage s'appuient sur une comparaison directe entre le français et le corse.

¹⁵ « Définitions : immersion - Dictionnaire de français Larousse », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immersion/41699>.

¹⁶ Alexiane Lucas, *L'enseignement dans le cadre de l'immersion linguistique*, 25 mai 2016, 39.

Exemples :

- **Construction du nombre** : Les nombres « ottanta » (80) et « novanta » (90) sont plus intuitifs en corse car on y entend « ottu » (huit) et « nove » (neuf), ce qui n'est pas le cas en français.
- **Lettres muettes** : En corse, « chant » devient « cantu », ce qui clarifie la prononciation.

Les stratégies pédagogiques sont pensées pour favoriser l'acquisition de la langue en privilégiant l'oral, avec des activités interactives comme les jeux de langage, les mimes, le théâtre ou des exercices de réinvestissement dans des situations quotidiennes. Les rituels en langue corse évoluent selon les progrès des élèves.

Dans cette perspective, il est essentiel d'inscrire ces démarches dans un cadre de référence commun, permettant de situer les apprentissages et de garantir la cohérence des parcours linguistiques. C'est dans cet esprit que s'inscrit le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Elaboré par le Conseil de l'Europe, le CECRL est une organisation internationale fondée en 1949 pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la coopération culturelle en Europe. Dans les années 1990, le Conseil de l'Europe a entrepris un vaste travail de réflexion autour de l'enseignement des langues, dans le but de faciliter la mobilité des citoyens européens et de renforcer la compréhension interculturelle. Ce travail a abouti à la publication du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en 2001. Ce document propose une description détaillée des compétences linguistiques, classées en six niveaux (de A1 à C2), permettant ainsi d'unifier les méthodes d'enseignement et d'évaluation des langues vivantes dans les pays membres. Le CECRL est aujourd'hui largement utilisé dans le système éducatif, mais aussi dans le monde professionnel, pour la certification des compétences linguistiques. Il constitue une référence incontournable dans l'apprentissage des langues, favorisant une approche communicative centrée sur les besoins réels des apprenants.¹⁷

¹⁷ « CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES : APPRENDRE, ENSEIGNER, EVALUER », s. d., <https://rm.coe.int/16802fc3a8>.

Pour les élèves étudiant le corse, une évaluation des compétences linguistiques intervient à deux moments clés de l'année scolaire. En début d'année, elle a pour objectif d'identifier les besoins spécifiques de chaque élève afin d'adapter l'enseignement en conséquence. En fin d'année, une nouvelle évaluation est menée pour mesurer les progrès réalisés tout au long de l'année et vérifier l'atteinte des objectifs fixés.

Les compétences sont évaluées selon cinq domaines définis par le CECRL :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Lecture
- Expression orale
- Expression écrite

La dimension culturelle est essentielle : la langue corse, patrimoine vivant, est enseignée en lien avec des éléments culturels comme les chants, les fêtes traditionnelles (ex : Sant'Andria). Ces activités immersives renforcent l'apprentissage.

La mise en œuvre de l'immersion se fait par des réunions entre enseignants pour définir des objectifs et créer des ressources adaptées. Le travail collaboratif est très important.

A. Cadre de l'enseignement immersif

- **Circulaire du 14 décembre 2021** : précise les objectifs du système bilingue de la maternelle au lycée, avec deux approches pédagogiques : la parité horaire, et l'immersion (langue régionale dominante sans exclure le français).
- **Lettre-cadre académique pour la langue corse** : adapte les orientations nationales aux spécificités locales, en promouvant un parcours bilingue dès la maternelle avec l'aide de l'immersion.¹⁸

¹⁸ « LETTRE-CADRE Enseignement Langue corse mars 2024.docx », s. d., <https://sites.ac-corse.fr/lcc/wp-content/uploads/sites/28/2024/03/lettre-cadre-enseignement-langue-corse-mars-2024.pdf>.

- **Appel à projet pour l'ouverture d'un site immersif** : les écoles maternelles et primaires doivent remplir ce document pour mettre en place l'immersion, détaillant l'équipe pédagogique, les qualifications linguistiques, le nombre d'élèves, les objectifs pédagogiques. Le projet est validé par l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et le DASEN (Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale).

B. Enseignement immersif public

Le système immersif est encadré par plusieurs textes. Les enseignants peuvent se former grâce au « Grand Plan de Formation (GPDF) », ils participent à des animations pédagogiques et ceux qui font de l'immersion bénéficient d'une valorisation salariale appelée « pacte ». En général, cette valorisation est de 1250 €, et les enseignants en système immersif reçoivent un demi-pacte éducatif. Cette valorisation est rendue possible pour la première fois, depuis la signature de la convention État-Collectivité le 23 octobre 2025.

L'enseignement immersif en langue corse permet à cette langue d'être la langue principale dès l'école maternelle, sans pour autant exclure le français. Débutée en 2018, cette expérimentation permet de développer les compétences en langue corse dès l'âge de 3 ans. En 2021-2022, six écoles maternelles publiques participaient à ce dispositif : Ponte-Novu, Vescovato, Ghisonaccia, Bocognano, Monaccia d'Aullène ainsi que l'école Andria-Fazi à Ajaccio. Cette mise en œuvre a été rendue possible par la circulaire du 14 décembre 2021, qui ouvre la voie à un *enseignement bilingue par la méthode immersive*, et ce malgré la décision du Conseil constitutionnel considérant que l'enseignement immersif contrevenait aux dispositions de la Constitution.

Cette expérimentation s'est développée en 2024 à l'école maternelle de Ceccia à Porto-Vecchio, avec l'aide de la municipalité et du recteur de l'Académie de Corse.¹⁹

Quelques chiffres sur l'immersion (2021-2022) :

- 252 écoles en Corse dont 6 en immersion ;
- 1242 classes dont 16 en immersion ;
- 24 294 élèves dont 312 en immersion.

¹⁹ *L'insignamentu immersivu / L'enseignement immersif* – Site disciplinaire – *Lingua è Cultura Corsa*, s. d., <https://sites.ac-corse.fr/lcc/2023/10/03/lenseignement-immersif-insignamentu-immersivu/>.

Chiffres pour 2023-2024 :

- 257 écoles en Corse dont 7 en immersion
- 24 170 élèves dont 479 en immersion
- 1242 classes dont 25 en immersion

C. Enseignement immersif privé

Il existe également des écoles immersives associatives appelées « Scola Corsa ». Leur objectif est de promouvoir la langue et la culture corse à travers un enseignement immersif, en travaillant avec le patrimoine linguistique et culturel, sans exclure les programmes officiels. Ces écoles sont créées et gérées par les parents d'élèves de l'association, jouant un rôle important dans l'animation locale et la gestion des ressources pédagogiques. Le financement des écoles provient de cotisations, collaborations, aides institutionnelles. Environ 70 % du financement vient de la Collectivité de Corse et des mairies, 30 % des dons d'entreprises, parents et événements culturels organisés pour soutenir l'association. Chaque école est autonome, mais toutes partagent la philosophie de « Scola Corsa ». L'objectif de l'association est désormais de passer un contrat avec l'État, permettant au Ministère de l'Éducation nationale d'être responsable du personnel éducatif pendant 5 ans. (année prochaine = année de la contractualisation)

Scola Corsa collabore avec le réseau national ESKOLIM, fondé en 2009 pour soutenir l'enseignement immersif des langues régionales, et regroupant toutes les écoles immersives de France :

- Seaska (Pays Basque) ;
- Diwan (Bretagne) ;
- Calandreta (Occitanie) ;
- Bressola (Catalogne) ;
- ABCM-Zweisprachigkeit (Alsace-Moselle).²⁰

²⁰ *Scola Corsa*, 15 août 2025, <https://www.scolacorsa.corsica/>.

VII. La Collectivité de Corse face aux défis de la formation et de l’immersion linguistique

A. Les mutations du système éducatif

Le Rectorat de l’Académie de Corse a présenté en janvier 2025 son projet académique Scola 2030²¹, première feuille de route académique depuis 2017, élaborée à partir d’un diagnostic de terrain nourri par la remontée des besoins des établissements et des circonscriptions. Le projet retient 30 objectifs et 132 actions et consacre un axe 1 spécifiquement dédié à la langue corse, visant à l’inscrire comme savoir fondamental au même titre que les disciplines structurantes. Les cibles sont à la fois quantitatives (généralisation des parcours bilingues pour doter chaque école d’une filière) et qualitatives (développement de la méthode immersive, amélioration de l’enseignement, de la formation initiale et continue, et valorisation de la production d’outils pédagogiques par les enseignants). Pour ancrer le corse dans la société au-delà du seul cadre scolaire, le Rectorat a engagé des dispositifs d’appui aux familles, dont Tanti libri (présenté le 16 septembre 2025), qui propose un abonnement mensuel à un ouvrage en langue corse assorti d’une version audio accessible *via* QR code.

Dans le cadre du projet académique SCOLA 2030, la Collectivité de Corse s’est engagée, en partenariat avec l’État et le Rectorat de l’Académie de Corse, à soutenir financièrement et structurellement la dynamique de développement de l’enseignement de la langue corse. Cette convention d’objectifs et de moyens entre l’État et la Collectivité de Corse traduit une volonté partagée de renforcer la formation des enseignants et de déployer la pédagogie immersive sur l’ensemble du territoire insulaire, en cohérence avec les objectifs de l’axe 1 du projet académique.

La mise en œuvre de cette convention pour l’année scolaire 2025-2026 représente un investissement global de 1 368 750 euros, réparti sur plusieurs volets stratégiques. Elle vise avant tout à augmenter le vivier d’enseignants bilingues et immersifs dans le premier et le second degré, à travers un ensemble d’actions ciblées :

²¹ « scola-2030 », s. d.

- **Formation des enseignants du premier degré** : financement du nouveau grand plan de formation, incluant le remplacement de 20 enseignants stagiaires, les frais de fonctionnement, les déplacements et l'hébergement des formateurs.
- **Organisation de séminaires immersifs interdegrés** : mobilisation de la communauté éducative pendant les vacances scolaires afin de renforcer la pratique linguistique et la compétence pédagogique des enseignants.
- **Déploiement de l'enseignement immersif dans les écoles publiques** : versement d'indemnités spécifiques pour les enseignants mettant en œuvre la pédagogie immersive et accompagnement des professeurs engagés dans l'expérimentation.
- **Expérimentation des assistants de langue corse** : mise en place de 10 contrats en lien avec l'Université de Corse pour appuyer l'immersion linguistique et susciter des vocations auprès des futurs enseignants.
- **Production de ressources pédagogiques immersives** : financement de la conception de nouveaux supports d'apprentissage adaptés aux programmes en vigueur, réalisés par des enseignants experts.

Cette convention constitue ainsi un instrument concret de mise en œuvre de la politique linguistique de la Collectivité de Corse, articulant les moyens humains, pédagogiques et financiers nécessaires au renforcement qualitatif et quantitatif de l'enseignement du corse. Elle marque une étape essentielle vers la généralisation du bilinguisme et de l'enseignement immersif, en plaçant la formation, la coopération institutionnelle et l'innovation pédagogique au cœur de la stratégie éducative territoriale.

Sur le versant universitaire, l'INSPE de Corse a détaillé la mise en place d'un Master unique premier degré à partir de la rentrée de septembre 2025, fruit d'un travail avec l'Académie engagé deux ans auparavant. Ce master répond à un double impératif : outiller la construction d'une société bilingue et aligner la formation sur les besoins des écoles. Afin d'atteindre les compétences requises pour enseigner en corse, les étudiants bilingues suivent une formation plus exigeante que le parcours standard, tout en préservant l'équité de traitement entre étudiants grâce à une organisation pédagogique compatible avec la préparation du concours. Cette transformation s'inscrit dans un continuum visant, à l'horizon 2026, l'ouverture d'une

licence bilingue premier degré, destinée à alimenter la filière et à relier la formation initiale à l'École académique de la formation continue (accompagnement sur quatre ans).

La coordination INSPE–Rectorat s'est matérialisée par l'annonce d'un bilan annuel partagé, qui dressera un état des lieux de la présence de la langue corse dans les pratiques pédagogiques, évaluera les avancées et identifiera les points d'amélioration.

B. Les fragilités structurelles de la formation actuelle

Les auditions ont mis au jour plusieurs contraintes structurelles qui freinent la pleine l'atteinte des objectifs. En premier lieu, l'INSPE a souligné le déficit de ressources humaines qualifiées en corsophonie pour assurer la formation. Cette situation oblige parfois à recourir à des binômes associant un enseignant de corse et un professeur non-corsophone pour garantir la continuité de l'enseignement bilingue. En second lieu, le niveau de maîtrise du corse des étudiants en fin de licence se révèle très hétérogène. Pour y répondre, l'INSPE a conçu un dispositif combinant cours de remise à niveau à distance, groupes de niveaux dès l'entrée en Master, et stages immersifs dans des centres.

Les étudiants disposant du niveau le plus élevé bénéficient d'un renforcement, mobilisant des intervenants issus de Scola Corsa ainsi que de structures publiques et associatives. Néanmoins, l'INSPE a reconnu des difficultés administratives dans la coopération, retardant la réponse à des besoins urgents. Scola Corsa s'est alors tournée vers l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) afin d'organiser une formation linguistique adaptée. Parallèlement, des stages avec Scola Corsa sont désormais accessibles et des stages en immersions dans les centres spécialisés (notamment Bastelica et Savaghju). Enfin, des stages d'observation à l'étranger (en Belgique) sont envisagés pour comparer et transposer des dispositifs immersifs.

Les étudiants ont confirmé ces constats et formulé des demandes précises :

- Renforcement des enseignements linguistiques (grammaire, orthographe),
- Intégration accrue de la pédagogie immersive dans la formation universitaire,
- Augmentation du nombre de stages en structures immersives (écoles publiques, Scola Corsa, Savaghju, Bastelica, associations telles que Praticalingua).

Ils proposent l'instauration d'une certification C1 (le B2 requis pour l'habilitation étant jugé insuffisant pour l'immersion) et la valorisation des ressources pédagogiques produites en stage (mutualisation via Canopé), idéalement soutenue par un concours de la création pédagogique immersive porté par la Collectivité.

VIII. Pour une politique publique cohérente de la formation immersive en Corse

A. S'inspirer des modèles européens

L'audition du président des écoles immersives catalanes « La Bressola » a apporté à la Commission un éclairage particulièrement riche sur les conditions de réussite d'un dispositif éducatif immersif à l'échelle d'un territoire. Née en 1976 dans le département des Pyrénées-Orientales, la Bressola s'est progressivement imposée comme un modèle de référence européen en matière d'enseignement par immersion linguistique. Son réseau, aujourd'hui composé de sept écoles maternelles et primaires et de deux collèges, œuvre à la création d'un lycée catalan, garantissant ainsi la continuité éducative et linguistique de la maternelle à l'université. Dès 1995, l'association a signé des accords de reconnaissance avec l'État, scellant la légitimité institutionnelle de la langue catalane.

Le modèle catalan repose sur le principe d'immersion totale. Le catalan n'est pas seulement une langue d'enseignement, mais la langue du groupe, du jeu, des discussions et des confidences. Cette approche permet d'ancrer les apprentissages dans une pratique affective et sociale, condition essentielle à la revitalisation d'une langue minorée. La pédagogie retenue, active et coopérative, privilégie des classes verticales (multiâges) fondées sur l'entraide, la solidarité et l'autonomie. Elle exclut toute répression de l'usage du français, au profit d'un accompagnement bienveillant où l'encouragement prime sur la contrainte.

Cependant, le réseau a dû faire face à des fragilités structurelles, notamment dans le périscolaire (récréations, cantine, garderie), où le maintien de l'immersion reste difficile. Pour y remédier, La Bressola a intégré des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) catalanophones au cœur du projet éducatif, renforçant ainsi la cohérence linguistique sur l'ensemble du temps scolaire. Sur le plan de la formation, la faiblesse des dispositifs universitaires adaptés a conduit

à la création du Centre de Formation Professionnelle Catalan (CFPC) en 2014, en partenariat avec l'Université de Perpignan.

Ce centre propose des modules de formation initiale et continue et anime des projets transfrontaliers avec la Catalogne Sud. En 2023, une convention avec le club des Dracs Catalans a même permis de promouvoir la langue à travers des actions sportives et éducatives innovantes, illustrant la vitalité d'un modèle où la culture, la pédagogie et la société civile s'entrecroisent.

Sur le plan linguistique, l'équilibre est finement négocié : l'écrit repose sur le catalan standard de Barcelone, garant de cohérence académique, tandis que l'oral valorise le parler roussillonnais, assurant l'ancrage local. Ce double choix a permis d'éviter la rupture entre langue d'école et langue du quotidien. Malgré un financement mixte (ISLRF, Centre de Formation Occitan, fonds propres, subventions catalanes et partenariats éducatifs), les besoins restent supérieurs aux moyens disponibles, notamment pour la pédagogie inclusive et l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques. Enfin, les données sociolinguistiques de l'Observatoire catalan soulignent la fragilité du tissu linguistique : seuls 5 % des habitants parlent catalan couramment, tandis que 20 % des grands-parents sont nés localement. Dans un contexte de forte mobilité démographique, la transmission familiale s'effondre.

B. Adapter le modèle à la Corse

L'exemple catalan offre des enseignements précieux pour la Corse, qui partage avec la Catalogne Nord plusieurs caractéristiques : un territoire insulaire, une langue régionale vivante mais fragilisée, et une volonté politique affirmée de refonder le lien entre éducation et identité culturelle.

La Corse dispose désormais d'atouts comparables pour franchir une nouvelle étape comme la création prochaine d'une licence bilingue premier degré (2026), la transformation du Master unique à l'INSPE, et l'évolution du concours de professeur des écoles vers un format bilingue. Ces réformes constituent le socle d'un continuum cohérent Licence–Master–entrée dans le métier, que la commission estime impératif d'articuler à une certification linguistique C1 reconnue. Cette certification, plus exigeante que le B2 actuellement requis, garantirait la

compétence linguistique des futurs enseignants et crédibiliserait leur affectation dans les classes immersives.

Sur le modèle du CFPC catalan, la Commission préconise la création d'un Centre Corse de Formation Immersive (CCFI) dirigé par la Collectivité de Corse, adossé à l'Université de Corse et à l'INSPE. Ce centre aurait pour mission de :

- Coordonner la formation initiale et continue, afin d'éviter les ruptures entre les parcours universitaires et les besoins du terrain,
- Organiser des modules intensifs de perfectionnement linguistique et pédagogique
- Élaborer et diffuser des référentiels communs sur la pédagogie immersive et la progression linguistique des élèves,
- Piloter la recherche-action et l'évaluation comparative des dispositifs immersifs, en lien avec les réseaux européens partenaires.

Le CCFI pourrait également servir de plateforme d'échanges avec d'autres régions européennes (Catalogne, Pays Basque, Bretagne, Galice) pour favoriser la circulation des pratiques et la professionnalisation des acteurs. À l'instar du modèle catalan, la Corse gagnerait à développer une approche intégrée du périscolaire bilingue, incluant la formation et la présence d'ATSEM et d'AESH corsophones.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique immersive cohérente suppose un cadre financier durable et identifié. La Commission propose la création d'un fonds pluriannuel "Immersion & Ressources", inspiré du modèle de financement mixte catalan, qui soutiendrait la production pédagogique, la formation continue, l'innovation linguistique et les besoins particuliers des élèves.

IX. Vers une gouvernance linguistique territoriale

A. Le numérique comme levier de la formation à la pédagogie immersive

L'audition de M. Romain Deceuninck a souligné la dimension stratégique du numérique pour les langues minoritaires. Constatant l'assimilation erronée du corse à l'italien par certaines IA généralistes et pointant les risques d'impérialisme technologique, son équipe a conçu LIV (Langue, Identité, Vision) : une IA corse autonome en Corse, adossée à une base de données locale, permettant la correction manuelle des erreurs et garantissant la non-revente des données. Structuré en association à but non lucratif à compter du 10 novembre 2025 pour un usage libre, le projet décline :

- LIVIU (assistant linguistique et culturel pour adultes, capable de répondre en corse et de générer des textes littéraires) ;
- LIVIA (enfants, apprentissages ludiques) ;
- LIV Quest (tourisme et patrimoine, interactions avec personnages historiques et expériences immersives).

Le projet s'appuie sur une philosophie collective et une gouvernance ouverte via la « Squadra Lingua », rassemblant experts et contributeurs bénévoles pour renforcer le corpus, identifier les variantes dialectales et enrichir le moteur par des exercices courts (10 minutes). Les données, traitées localement, seront mises à disposition de linguistes pour la recherche et l'amélioration continue. Les travaux portent également sur un moteur vocal, visant une première voix corse native au printemps 2026. L'Université de Corse a exprimé son intérêt pour une coopération scientifique et institutionnelle à moyen terme. Le projet a reçu une reconnaissance internationale par une invitation à la conférence LT4ALL de l'UNESCO, confortant sa pertinence en matière de préservation des langues et de souveraineté numérique.

B. Perspectives pour la Collectivité de Corse

Pour la Collectivité de Corse, le projet LIV représente une opportunité stratégique de premier plan. La Commission estime qu'il illustre parfaitement la manière dont l'innovation numérique peut être mise au service d'un projet culturel et éducatif de long terme. À ce titre, la Collectivité pourrait s'engager dans plusieurs directions concrètes. Elle pourrait d'abord soutenir financièrement et logiquement le développement du projet, en instaurant un mécanisme pluriannuel d'aide pour la recherche, l'hébergement et la maintenance des serveurs, ainsi qu'un cadre de coopération tripartite entre la Collectivité, l'Université de Corse et l'Association LIV, garantissant la transparence, la sécurité des données et la maîtrise publique des corpus. Dans une perspective de formation, il serait opportun d'intégrer LIVIU et LIVIA dans les cursus éducatifs et universitaires, en particulier dans les parcours de formation des enseignants bilingues, afin d'en faire un outil d'apprentissage linguistique et d'innovation pédagogique.

La Collectivité pourrait également envisager la création d'un Pôle Corse des Technologies Linguistiques, chargé de coordonner l'ensemble des initiatives liées à l'intelligence artificielle, à la numérisation des corpus du corse. Ce pôle pourrait superviser la constitution d'une base de données linguistique territoriale ouverte. Il pourrait également piloter le développement d'applications pédagogiques, d'assistants vocaux et d'outils numériques en corse, afin d'inscrire durablement la langue dans les usages quotidiens. La Collectivité de Corse aurait également intérêt à soutenir la diffusion de LIVIA dans les écoles immersives et périscolaires, ainsi que dans les centres d'accueil de jeunes enfants, pour familiariser les plus jeunes avec une pratique naturelle et ludique de la langue à travers le jeu numérique.

Enfin, la Collectivité de Corse pourrait affirmer sa vision en inscrivant, dans sa feuille de route triennale pour la langue corse, un volet spécifique dédié à la souveraineté numérique. Ce pilier stratégique viserait à garantir l'indépendance technologique du territoire par la maîtrise de ses infrastructures d'hébergement, à encourager la recherche appliquée en IA linguistique et à positionner la Corse comme territoire pilote européen pour les technologies de revitalisation des langues régionales. Dans ce cadre, des partenariats pourraient être développés avec la Bretagne, la Catalogne, le Pays Basque ou le Pays de Galles, territoires eux aussi engagés dans la défense numérique de leurs langues.

X. Conclusion

“A lingua face populu”. À travers la rédaction de ce rapport, la Commission a souhaité répondre à la problématique centrale de la formation des enseignants dans le cadre du développement de l’enseignement immersif en Corse, en s’interrogeant sur la manière dont la Collectivité de Corse peut construire une politique éducative linguistique, garante de la qualité de l’enseignement et de la pérennité de la langue corse.

Il était d’abord nécessaire de replacer cette réflexion dans le contexte historique et sociolinguistique de la Corse, marqué à la fois par la fragilisation de la transmission intergénérationnelle et par la reconnaissance institutionnelle progressive de la langue. La Commission a tenu à souligner que, face à la diminution du nombre de locuteurs actifs, l’école constitue désormais le principal vecteur de revitalisation linguistique, et que l’enseignement immersif représente le moyen le plus efficace pour former de nouveaux locuteurs et ancrer la langue corse dans la vie quotidienne.

Dans cette perspective, la reconnaissance d’un statut de coofficialité de la langue corse apparaît comme une condition essentielle pour garantir sa présence au sein du système éducatif et son usage effectif dans la société. De même, l’obtention par la Collectivité de Corse d’une pleine compétence éducative constituerait une avancée majeure lui permettant de piloter la politique linguistique dans toutes ses dimensions : formation des enseignants, structuration des filières bilingues et immersives, certification linguistique sans dépendre des orientations de la politique de l’Éducation Nationale. Cette autonomie serait d’autant plus nécessaire dans le contexte d’instabilité actuel, susceptible d’avoir un impact sur l’avenir de la langue corse et sur la pérennité des écoles immersives.

Cela permettra également de mettre en place des stages et formations visant à pérenniser la singularité de la langue corse à travers sa richesse polynomique, en partenariat avec la Collectivité de Corse, l’INSPE et le rectorat. Ces actions contribueront ainsi à assurer la transmission de la diversité linguistique du corse. Enfin, la désignation d’un membre de l’Assemblée de Corse appelé à siéger au Conseil exécutif pourrait favoriser la création d’une structure spécifiquement dédiée à la langue corse et à l’éducation, garantissant la cohérence, la visibilité et la continuité des actions menées en faveur du corse.

La Commission a également mis en évidence les fragilités structurelles qui freinent aujourd'hui le plein développement de l'enseignement immersif comme le manque d'enseignants corsophones, une formation encore inégale, une insuffisance d'outils pédagogiques mutualisés, et une coopération institutionnelle perfectible entre les acteurs éducatifs, associatifs et universitaires. Ces constats ont conduit à une réflexion approfondie sur la nécessité d'une gouvernance partagée de la politique linguistique, fondée sur la formation, la recherche et l'innovation.

XI. Annexes

A. Audition de l'INSPE de Corse, 1^{er} juillet 2025

M. Thierry Antoine-Santoni, directeur de l'INSPE de Corse, a été auditionné dans le cadre de nos travaux afin d'exposer l'état de la formation des enseignants en Corse et de présenter les actions conduites par l'Institut.

Le projet de Master unique premier degré s'inscrit dans une nouvelle vision de la formation des étudiants. Il résulte d'un travail avec l'Académie débuté il y a deux ans, porté par une volonté de l'INSPE afin de répondre aux besoins liés à l'enseignement de la langue corse dans les écoles et, plus largement, dans la société. L'objectif est de contribuer à la construction d'une société bilingue. Dans ce cadre, les étudiants bilingues se voient confier une formation plus exigeante que celle du parcours standard. La volonté de l'INSPE est de rendre la formation équitable, car les élèves en standard ont moins de cours que les élèves en bilingue, ce qui leur permet de préparer le concours.

La mise en œuvre de ce projet s'est révélée complexe. La conception de la maquette de formation a dû tenir compte de nombreux éléments, notamment des compétences linguistiques en corse parmi les enseignants. Cela a nécessité de trouver des ressources humaines qualifiées en corsophonie. Dans les situations où ces ressources manquaient, la solution a parfois été de placer un enseignant de corse aux côtés d'un professeur non-corsophone afin d'assurer la continuité de l'enseignement en bilingue. Une autre difficulté concerne le niveau de maîtrise du corse chez les étudiants en fin de licence. Celui-ci est souvent très hétérogène. Pour répondre à cette problématique, des cours à distance sont prévus pour assurer une remise à niveau. Des stages immersifs viendront faciliter le contact avec la langue. Des groupes de niveaux seront effectués dès l'entrée en Master, afin d'accompagner les étudiants selon leurs besoins, et de pallier les écarts importants constatés à ce stade de la formation.

Le développement de l'enseignement immersif constitue un axe fort de ce projet. Les étudiants avec le meilleur niveau se verront proposer un renforcement particulier dans ce domaine, avec l'intervention d'enseignants issus de Scola Corsa, ou qu'il s'agisse de structures publiques ou associatives. Une collaboration a été effectuée entre Scola Corsa et l'INSPE, bien que celle-ci ait rencontré certaines difficultés, notamment administratives. L'INSPE n'ayant pas pu répondre rapidement à la demande de formation de Scola Corsa, l'association a trouvé

un accord avec l'AFPA afin de proposer une formation linguistique adaptée à ses besoins urgents.

Par ailleurs, des stages avec Scola Corsa sont désormais possibles pour les étudiants, et s'avèrent être des expériences de formation très riches. Ils pourront également réaliser des stages en immersion dans des centres spécialisés, notamment à Bastelica et à Savaghju. En complément, des stages à l'étranger, en Sardaigne et en Belgique, sont envisagés, afin de permettre aux étudiants d'observer d'autres dispositifs immersifs.

Le Rectorat et la direction de l'INSPE poursuivent leur travail collaboratif pour favoriser le développement de la langue corse dans les écoles, tout en cherchant à répondre aux défis actuels liés à la langue corse. Un bilan annuel sera réalisé afin d'évaluer les avancées et les points d'amélioration, en intégrant systématiquement un état des lieux concernant la langue corse et son développement dans les pratiques éducatives.

L'INSPE et les étudiants restent confrontés à la problématique du manque de ressources, notamment pour assurer les stages dans les écoles bilingues. Lors de la rentrée en Master, il n'y aura plus de niveau demandé, seulement l'objectif de gagner un niveau par année. À l'horizon 2026, une licence bilingue premier degré devrait être mise en place. Elle ouvrirait ensuite la possibilité de suivre une formation au sein de l'École académique de la formation continue, qui propose un accompagnement sur quatre ans à l'ensemble des enseignants désireux de se former tout au long de leur carrière.

B. Audition du Rectorat, 17 octobre 2025

François Squarcini, chargé de mission en langue corse auprès du recteur de l'académie de Corse, a été auditionné afin de présenter les actions conduites en faveur du renforcement de l'enseignement bilingue et du développement de l'enseignement immersif.

Le projet académique Scola 2030 a été conçu comme une feuille de route destinée à donner une orientation claire à l'action de l'académie de Corse. Aucun projet académique n'avait été établi depuis 2017.

Sa préparation s'est appuyée sur un diagnostic de terrain, mené avec la participation des établissements et des circonscriptions, permettant la remontée d'informations et l'identification des besoins. Une synthèse a été présentée en janvier.

Le projet comporte plusieurs axes structurants. L'axe 1 est spécifiquement consacré à la langue corse, avec l'objectif de l'inscrire comme savoir fondamental. Un deuxième axe, propre aux spécificités de la Corse, vise à développer l'école en milieu rural. Par ailleurs, quatre thématiques nationales sont intégrées : le français et les mathématiques, l'inclusion, la formation ainsi que le bien-être. Au total, le projet comprend 30 objectifs et 132 actions.

Concernant l'axe 1, relatif à la langue corse, 6 objectifs et 25 actions sont prévus. Ceux-ci sont à la fois quantitatifs (généralisation des parcours bilingues) et qualitatifs (amélioration de l'enseignement, de la formation initiale et continue). L'enjeu majeur est de favoriser la sortie du corse du seul cadre scolaire afin de l'ancrer dans la société, condition indispensable à sa vitalité. Dans ce cadre, des dispositifs ont été mis en œuvre, tels que Tanti libri, présenté le 16 septembre 2025, qui propose aux familles un abonnement mensuel leur permettant de recevoir un ouvrage en langue corse, accompagné d'une version audio accessible via QR code.

Le concours de l'INSPE tend progressivement vers un format bilingue, avec un objectif à cinq ans de réduction du nombre de places « standard » au profit des places bilingues. À la rentrée 2026, l'ouverture d'une nouvelle licence de professeur des écoles est prévue, dont les étudiants passeront le concours en L3 à compter de 2029. À noter qu'un CRPE public pour l'enseignement immersif n'est pas prévu, l'immersion étant considérée comme une forme de bilinguisme nécessitant de préserver le temps d'apprentissage du français. Le CRPE spécial actuel ayant vocation à devenir la principale voie de recrutement des enseignants.

Le passage d'une classe bilingue à une classe immersive se fait à la demande de l'enseignant. Cette demande est ensuite examinée par l'inspection et le DASEN, qui rendent leur avis. Des séminaires réunissant enseignants, inspecteurs, Canopé et jeunes retraités (anciens conseillers pédagogiques et professeurs) sont également organisés. L'objectif fixé par le rectorat est que chaque école dispose, dans les années à venir, d'une filière bilingue et que chaque parcours bilingue puisse intégrer un temps en immersion. Une politique de valorisation et d'encouragement est mise en place pour les enseignants qui produisent des outils pédagogiques.

C. Audition des étudiants de l'INSPE, 15 octobre 2025

Les étudiants de l'INSPE inscrits en première et deuxième année de master MEEF ont présenté les principales difficultés rencontrées dans leur formation, notamment en lien avec l'enseignement et la pratique de la langue corse.

De manière générale, les étudiants expriment le besoin d'un renforcement des enseignements linguistiques, en particulier en grammaire et en orthographe, ainsi que d'une intégration accrue de la pédagogie immersive au sein de la formation initiale universitaire. Ils souhaitent également bénéficier d'un nombre plus important de stages dans des structures immersives (écoles publiques, scola corsa, centres immersifs de Savaghju et Bastelica, et des associations telles que Praticalingua, etc.), afin de pouvoir pratiquer davantage la langue à l'oral, compétence qui constitue aujourd'hui l'une de leurs principales difficultés.

Les étudiants ont par ailleurs suggéré la mise en place d'une certification de niveau C1 en langue corse, qui leur permettrait de valoriser un niveau de compétence supérieur au B2 actuellement requis pour l'habilitation, et ainsi de pouvoir postuler plus facilement dans des établissements immersifs.

Enfin, ils proposent de valoriser la production de ressources pédagogiques immersives au cours de la formation initiale, en collaboration avec les conseillers pédagogiques et le réseau Canopé. Les supports créés dans le cadre des stages en écoles immersives pourraient ainsi être mutualisés et diffusés. Dans cette perspective, la Collectivité pourrait envisager la création d'un concours de la création pédagogique immersive, visant à reconnaître et promouvoir les initiatives innovantes des étudiants et futurs enseignants.

D. Audition Romain Deceuninck, IA et intelligence artificielle, 17 octobre 2025

Romain Deceuninck, créateur de l'intelligence artificielle LIV a été auditionné afin de présenter son projet destiné à valoriser et à renforcer l'usage du corse à travers les technologies numériques.

M. Romain Deceuninck, formé en Corse et ayant exercé dans le secteur du cinéma en France et aux États-Unis, a présenté à la commission les fondements et les perspectives de son projet d'intelligence artificielle dédié à la langue corse, dénommé LIV. Passionné de technologie et de culture, il s'est tourné vers l'intelligence artificielle dès les premières innovations dans le domaine de l'image, conscient du potentiel considérable de ces outils mais aussi des risques qu'ils comportent en matière de souveraineté numérique. Selon lui, les grands modèles actuels, portés par les GAFAM, incarnent une forme d'impérialisme technologique, où les langues minoritaires et les cultures locales sont insuffisamment représentées, voire déformées.

Son intérêt pour la langue corse est né d'une expérimentation menée il y a deux ans : en testant ChatGPT, il a constaté que ce dernier assimilait systématiquement le corse à l'italien. Ce constat, révélateur d'une vision culturelle biaisée, l'a conduit à vouloir créer un modèle véritablement enraciné dans la réalité linguistique corse. Avec son équipe, il a alors lancé le projet LIV (acronyme de Langue, Identité, Vision) avec pour objectif de concevoir une intelligence artificielle qui porte sur la langue, l'histoire et la culture corses.

Les premiers essais, réalisés à partir d'architectures de modèles existants, ont montré de bonnes capacités d'adaptation, mais aussi plusieurs limites majeures : l'impossibilité de corriger les erreurs du modèle, la dépendance technique à OpenAI, et surtout l'absence de maîtrise sur les données, susceptibles d'être exploitées à des fins commerciales ou politiques. M. Deceuninck a insisté sur ce point, rappelant que les grands modèles internationaux conservent et analysent les contenus générés, ce qui justifie une vigilance accrue et une sensibilisation du public à ces enjeux.

En réaction à ces constats, l'équipe de développement a choisi de créer un modèle entièrement autonome, reposant sur des serveurs implantés en Corse et sur une base de données locale. Bien que moins fulgurant qu'un modèle global comme ChatGPT, LIV permet un contrôle total des informations, une correction manuelle des erreurs et une garantie de non-revente des données. L'objectif est de bâtir un écosystème numérique souverain, au

service d'une intelligence artificielle corse, éthique et maîtrisée, capable de devenir un moteur public et sociétal : un outil conçu en Corse, pour la Corse.

Le projet sera officiellement constitué en association à but non lucratif à compter du 10 novembre 2025, afin d'en permettre l'usage libre et gratuit. Il se décline en plusieurs modules complémentaires :

- LIVIU, destiné aux adultes, est un assistant numérique capable de répondre en corse à des questions historiques, culturelles ou linguistiques, et même de générer des poèmes ou des textes littéraires ;
- LIVIA, version adaptée aux enfants, vise à entretenir les apprentissages linguistiques de manière ludique et éducative ;
- LIV Quest, à vocation touristique et patrimoniale, permettra à l'utilisateur de dialoguer avec des personnages historiques ou de découvrir la Corse à travers des expériences immersives.

Le projet revendique une philosophie collective : l'intelligence artificielle ne doit pas être privatisée mais appartenir à la communauté corse. Dans cette optique, M. Deceuninck souhaite une collaboration étroite avec la Collectivité de Corse et l'Université de Corse, autour d'une structure appelée « Squadra Lingua », regroupant des experts et des contributeurs bénévoles. Ce groupe aura pour mission de renforcer le corpus linguistique du modèle, d'identifier les variantes dialectales et d'enrichir le moteur par la diversité des parlers corses. Une plateforme en ligne proposera des exercices courts (d'environ dix minutes) permettant aux locuteurs de transmettre leurs particularités linguistiques. Ces données, traitées localement, seront mises à disposition de linguistes pour des travaux de recherche et d'amélioration du modèle.

Les travaux en cours portent également sur le développement du moteur vocal, encore trop influencé par la phonétique italienne. L'équipe espère aboutir à une première voix corse native au printemps 2026, après un processus d'apprentissage intensif. L'Université de Corse, sollicitée, a manifesté son intérêt pour une collaboration à moyen terme, en vue d'une intégration scientifique et institutionnelle du projet.

Le projet LIV a par ailleurs reçu une reconnaissance internationale, avec une invitation à la conférence “Language Technologies for All (LT4ALL)”, organisée à Paris sous l’égide de l’UNESCO, consacrée aux technologies linguistiques et à la préservation des langues. Cette visibilité témoigne de la crédibilité scientifique et technique du projet, ainsi que de son positionnement pionnier dans la défense des langues minoritaires face au risque de « colonialisme numérique ».

En conclusion, M. Deceuninck a indiqué que l’avenir du projet pourrait passer par une coopération structurée avec la Collectivité de Corse et l’Université de Corse, certaines composantes de LIV pouvant être gérées ou hébergées par ces institutions, tout en conservant leur ouverture fonctionnelle à différents usages. Il a précisé que, même si lui-même resterait le créateur et garant du modèle, celui-ci serait conçu pour être évolutif et partagé, chaque acteur pouvant y contribuer selon ses compétences. Cette approche vise à garantir la protection du système, la pérennité des données et la transparence de sa gouvernance. Au-delà de l’innovation technologique, LIV entend ainsi créer du tissu social et culturel, en renforçant les liens entre les acteurs publics, la communauté éducative, les chercheurs et les citoyens, autour d’un projet fédérateur qui fait de la langue corse un vecteur de cohésion et de modernité.

E. Audition président des écoles immersives catalanes « La bressola », 20 octobre 2025

Guillem Nivet, président des écoles catalanes La Bressola, a été auditionné afin de présenter le fonctionnement et les orientations de ce réseau d'établissements immersifs en langue catalane.

Créée en mai 1976, La Bressola est une association née dans le département des Pyrénées-Orientales, inspirée par les écoles immersives du Pays Basque (réseau Seaska). Le premier établissement a ouvert ses portes le 16 septembre 1976 à Perpignan, avec seulement sept enfants. Dès l'origine, la mission de l'association était claire : la récupération et la transmission de la langue et de la culture catalanes en Catalogne du Nord. L'objectif était d'offrir une éducation de qualité en catalan, tout en favorisant l'épanouissement personnel, la curiosité et l'ouverture au monde. Ce projet s'est développé dans un contexte où la langue catalane, bien que profondément ancrée dans le territoire, était en net recul dans la vie quotidienne et familiale.

Au fil des décennies, le réseau s'est étendu : de la première école à Perpignan, La Bressola est passée à sept écoles maternelles et primaires et deux collèges. L'association a également signé des accords importants avec l'État français, notamment en 1995, pour la reconnaissance du catalan comme langue d'usage et pour le soutien à ses établissements. Aujourd'hui, elle s'efforce de créer un lycée catalan, afin d'assurer une continuité complète de la maternelle à l'université.

La mission de La Bressola repose sur une conviction : le catalan doit être non seulement la langue des apprentissages, mais aussi celle de la vie quotidienne. L'enseignement se fait en immersion totale : les enfants entendent, parlent, jouent, chantent et apprennent en catalan. La langue devient ainsi « la langue du groupe, du jeu, des discussions et des confidences ». Cette immersion est d'autant plus essentielle que la majorité des familles sont francophones ; seuls environ 20 % des foyers ont encore une pratique régulière du catalan à la maison. L'association cherche donc à restaurer un lien affectif, culturel et identitaire avec la langue, sans en faire un symbole exclusif ni une revendication nationaliste. L'objectif est de donner du sens et de l'émotion à la pratique linguistique : une langue du cœur avant d'être un drapeau.

Sur le plan pédagogique, La Bressola applique les principes de la pédagogie active et coopérative. L'organisation des classes « verticales », réunissant plusieurs niveaux d'âge,

favorise l'entraide, la solidarité et l'autonomie. L'accent est mis sur la construction collective des savoirs, le respect des rythmes d'apprentissage et la responsabilisation des élèves. Cette approche s'étend au-delà de la salle de classe : discussions, jeux, sport ou activités culturelles en catalan permettent d'occuper l'espace éducatif de manière positive. Contrairement à certaines pratiques linguistiques strictes, il n'existe aucune répression de l'usage du français ; l'important est d'encourager, pas de contraindre.

La principale difficulté du réseau réside dans le périscolaire (récréations, garderie, cantine) où il est plus complexe de maintenir une immersion linguistique constante. À l'inverse, la situation est plus favorable en classe, grâce à la présence d'ATSEM et d'AESH, qui soutiennent le travail des enseignants et favorisent la cohérence du projet immersif. Les professeurs de La Bressola ont dû développer leurs propres outils et méthodes, adaptés à leur contexte, souvent en dehors des cadres institutionnels de l'Éducation nationale. En effet, les formations universitaires MEEF n'intègrent pas la pédagogie immersive, et il n'existe pas de parcours de formation initiale spécifique pour enseigner dans une école catalane. Les enseignants apprennent donc sur le terrain, accompagnés par leurs pairs et par les formateurs du réseau.

De ce constat est née la volonté de structurer un dispositif de formation professionnelle. Inspirée par les modèles breton (Diwan) et basque (Seaska), La Bressola a contribué à la création du Centre de Formation Professionnelle Catalan (CFPC), qui développe depuis 2014 une offre de formation en langue catalane. Ce centre, partenaire de La Bressola et de l'Université de Perpignan, propose des modules de formation initiale et continue, ainsi que des projets transfrontaliers avec la Catalogne Sud. Les formateurs sont souvent d'anciens enseignants du réseau ou des intervenants catalanophones venus d'Espagne. Les contenus allient pédagogie immersive, connaissance du territoire, culture et langue. En 2023, La Bressola et le CFPC ont signé une convention avec le club des Dracs Catalans afin de promouvoir la langue et la culture catalanes à travers des formations et des actions éducatives innovantes.

Sur le plan linguistique, l'enseignement s'appuie sur le catalan standard de Barcelone pour l'écrit, tout en valorisant le parler roussillonnais à l'oral. Ce choix permet d'assurer la cohérence linguistique tout en maintenant un ancrage local fort. Loin d'être une faiblesse, cette double approche renforce la légitimité du projet : elle relie la norme académique à la

réalité vécue, créant un lien affectif entre les élèves et leur territoire. Comme dans le réseau Diwan en Bretagne, La Bressola s'attache à préserver les variantes régionales tout en garantissant une immersion homogène et efficace.

Sur le plan financier, La Bressola bénéficie d'une dotation via l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF) et le Centre de Formation Occitan, mais ces aides demeurent insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. L'association mobilise donc des fonds propres, des subventions catalanes (Espagne) et des partenariats éducatifs et culturels. Le plan de formation est conçu selon les besoins identifiés dans les écoles, notamment en matière de pédagogie inclusive et d'accompagnement des élèves présentant des troubles "dys".

La formation initiale s'adresse prioritairement aux enseignants déjà en poste qui souhaitent préparer le concours spécifique à La Bressola. Des aménagements d'horaires et des aides financières sont prévus, notamment pour les déplacements. Le français reste souvent un défi pour les candidats, car sa maîtrise demeure indispensable. La formation continue, quant à elle, se développe à travers des partenariats avec l'Université de Perpignan et d'autres acteurs éducatifs, notamment dans le cadre du master MEEF en catalan. Toutefois, ces coopérations restent encore informelles, faute d'accords institutionnels solides.

Jusqu'au collège, le lien avec la langue catalane demeure fort, mais il tend à se diluer après la 3^e, faute d'un prolongement au lycée. La création d'un lycée catalan représente donc un enjeu stratégique majeur, afin d'assurer une continuité éducative et linguistique complète, de la maternelle à l'université. En 2003, le réseau comptait environ 1 100 élèves répartis sur sept écoles et deux collèges ; aujourd'hui, la dynamique reste la même, avec une attention accrue portée à la formation des enseignants du primaire, considérée comme la base du projet.

Sur le plan sociolinguistique, les données de l'Observatoire de la langue catalane indiquent que seuls 5 % des habitants parlent catalan couramment, tandis que 20 % des grands-parents sont nés localement. La population est de plus en plus issue d'autres régions françaises, parfois peu sensibles à la langue locale. Malgré cela, le nombre de locuteurs augmente grâce au travail de La Bressola, même si la pratique quotidienne tend à diminuer. Un réseau d'anciens élèves a été créé, mais les études montrent une érosion progressive du lien affectif à la langue au fil des générations.

XII. Bibliographie

Arrighi, Jean-Marie. « Langue corse : situation et débats ». Linguistique. *Ethnologie française* 38, n° 3 (2008): 507-16. <https://doi.org/10.3917/ethn.083.0507>.

« Article 75-1 - Constitution du 4 octobre 1958 - Légifrance »..
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241104.

Branca, Marina, et Nicolas Sorba. « Un siècle d'évolution de la transmission intergénérationnelle du corse ». *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*, n° 38 (janvier 2023). <https://doi.org/10.4000/glottopol.3179>.

« CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES : APPRENDRE, ENSEIGNER, EVALUER ». s. d. <https://rm.coe.int/16802fc3a8>.

« Définitions : immersion - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immersion/41699>.

« Enquête sociolinguistique sur la langue corse, 2021, Collectivité de Corse. » s. d. <https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022O2303-annexe.pdf>.

« La Corse et la Grande Guerre ». s. d. <https://www.museudiacorsica.corsica/wp-content/uploads/2021/03/5.-Journal-Les-Corses-et-la-Grande-Guerre.pdf>.

Lefèbvre, Paul. *La population de la Corse*. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1957. <https://doi.org/10.3406/rga.1957.1796>.

« LETTRE-CADRE Enseignement Langue corse mars 2024.docx ». s. d. <https://sites.ac-corse.fr/lcc/wp-content/uploads/sites/28/2024/03/lettre-cadre-enseignement-langue-corse-mars-2024.pdf>.

L'insignamentu immersivu / L'enseignement immersif – Site disciplinaire – Lingua è Cultura Corsa. s. d. <https://sites.ac-corse.fr/lcc/2023/10/03/lenseignement-immersif-insignamentu-immersivu/>.

Lucas, Alexiane. *L'enseignement dans le cadre de l'immersion linguistique*. 25 mai 2016, 39.

Ministère de l'Éducation nationale. « Langues et cultures régionales ». <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo15/MENE1711397C.htm>.

« Musique et politique - 11. Polyphonies et chants engagés dans le combat identitaire corse contemporain - Presses universitaires de Rennes ». <https://books.openedition.org/pur/24579?lang=fr>.

Quenot, Sébastien. « Structuration de l'Ecole bilingue en Corse Processus et stratégies scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire ». Phdthesis, Université de Corse Pasquale Paoli, 2010. <https://theses.hal.science/tel-00555584>.

Rey, Didier. *Sampieru Corsu (1498-1567) : de l'icône de la Corse française au héros nationaliste corse (1855-2009)*. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2011. https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2011_act_134_4_2011.

« RM Ottavi - enseignement du Corse ». s. d. <https://www.felco-creo.org/wp-content/uploads/2018/02/1110-Rose-Marie-Ottavi-situation-de-lenseignement-du-Corse.pdf>.

Scola Corsa. 15 août 2025. <https://www.scolacorsa.corsica/>.

Talamoni, Jean-Guy. « Pensée complexe contre ethnotype : le cas de la Corse ». *Lengas. Revue de sociolinguistique*, n° 78 (décembre 2015). <https://doi.org/10.4000/lengas.986>.